Conseil Municipal 04 juillet 2022
Procès-verbal

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de Conseillers absents : 2
- Nombre de procurations : 6
- Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 28 juin 2022

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard		X		GUILBAULT Nicky
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			DURAND Catherine (Arrivée à 19h30)
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel	X			
LUTARD Sandrine		X		FLOIRAC Nicole
ROZE Benjamin	X			
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X		FARTHOUAT Jean-Marc

Madame le Maire Madame le Maire effectue l'appel des présents.

Madame le Maire

C'est avec plaisir que j'accueille 2 nouveaux conseillers Jean-Philippe Greilh qui n'est pas là aujourd'hui et puis Pauline Dupuy que j'accueille avec grand plaisir, je la retrouve parmi nous. Merci Pauline d'être là et de continuer ce travail avec nous. Nous t'accueillons tous avec un grand plaisir.

Alors, j'ai quelques infos à vous donner comme je le fais habituellement. À commencer par les intempéries, la grêle. La ville a été touchée dans une moindre mesure par rapport au Taillan et à une partie de Saint Médard. Il y a à peu près 200 maisons qui ont été impactées, dont 5 ou 6 assez sévèrement touchées, certains d'ailleurs sont assis autour de cette table. Je voulais remercier Monsieur le Directeur des services, ses services et les élus, qui ont proposé la cellule de crise puisque nous avons quand même beaucoup de bâtiments qui ont été touchés, des bâtiments municipaux. Le soir même, nous avons fait le tour avec Monsieur le Directeur et le lendemain avec les élus et les services. Il y a eu les écoles touchées, on a heureusement pu accueillir quand même les enfants, malgré 3 classes un petit peu inondées, dans des conditions très bonnes puisque nous avons accueilli les enfants dans les salles des accueils de loisirs suivant les écoles ou même dans le réfectoire. Remercier les enseignants aussi pour leur bonne volonté, c'est vrai que tout le monde était un petit peu traumatisé et les parents étaient occupés, il n'était pas souhaitable de renvoyer les enfants chez eux. Nous avons fait un maximum pour les garder sauf bien sûr certains parents qui ont préféré garder leurs enfants. Il y a les gymnases qui ont été touchés, assez durement le G2. Il y a la bibliothèque, l'Athénée, le studio de danse, le G1, la mairie bien sûr : il y a une partie du plafond qui n'est plus là. L'Art Y Show avec pas mal d'infiltrations. Les maternelles Jean Jaurès, Madeleine Brès, élémentaire Libération, maternelle Libération, élémentaire Jean Jaurès. Donc il y a eu quand même beaucoup de bâtiments touchés. A L'Art Y Show samedi après-midi, il y avait encore les couvreurs sur le toit, ils ont bâché comme ils ont pu. Donc les réparations vont demander du temps parce qu'on manque de tuiles, on manque de matériaux, quand je dis « on », ce n'est pas que la ville de Parempuyre, c'est tout le monde. Nous avons heureusement pu mettre en place et sécuriser le G1 puisqu'il avait plu dedans, les velux et aussi les trappes de désenfumage ont été abîmées. C'était dangereux pour les sportifs et pour ceux qui voulaient s'exprimer dans cette salle. Le twirling n'a pas pu faire son gala puisqu'il a manqué des personnes puisque jusqu'au jeudi nous ne savions pas si nous allions pouvoir faire ouvrir ce G1 puisqu'on ne savait pas si ce qui avait été réparé aller tenir avec les pluies qui était prévues le jeudi. Cela a tenu, ça a permis, et nous en sommes tous fort heureux, de faire le gala de danse. Certes, pas dans les conditions d'une salle de spectacle mais les parents, après 2 années d'interruption, par rapport au covid, ont enfin pu voir leurs petits. C'était surtout les petits, même si on a plaisir à voir les grands, mais on a pu voir les petits s'exprimer et voir le travail fait par les professeurs toute l'année. Donc ce gala s'est tenu dimanche toute l'après-midi, cela a commencé à 15 heures jusqu'à 19 heures en 2 parties. C'était très bien et cela fait du bien de pouvoir faire ça, de se retrouver et de comme je le dis, de se sentir vivant.

Dire aussi que Parempuyre part en livre a eu un très beau succès. Là aussi les enseignants ont bien travaillé et tous les élus se sont impliqués. Bien sûr Cathy pour la culture, Annie a travaillé aussi enfin vous êtes beaucoup à avoir travaillé, la bibliothécaire. Enfin c'était vraiment un très grand moment, c'est une expérience intéressante pour les enfants. Voir des enfants les lumières dans les yeux quand on parle de livres, même si c'était décrété cause nationale, c'est une cause nationale qui devrait être nationale tous les ans et pas que cette année. C'est particulièrement important la lecture, les nourritures intellectuelles sont aussi importantes que les nourritures un peu plus basiques je vais dire mais il faut nourrir notre esprit comme on nourrit notre corps donc ça me paraissait important.

Voilà. Monsieur le Directeur, vous remercier et remercier les services aussi, il y a eu du balayage de fait. Je reviens sur les intempéries, il y a des bennes qui ont été mises à disposition. Normalement c'était pour les

personnes qui ont subi les intempéries, on se rend bien compte qu'il n'y a pas que ces déchets-là dans les bennes mais bon. Il faut savoir quand même que cela a un coût énorme ces bennes. Parce qu'il va falloir trier derrière, c'est la Métropole qui les a mises à disposition comme ça a été fait au Taillan et à Saint Médard. On a commencé par le Taillan, puis Saint Médard. D'ailleurs, nous avons eu une réunion avec Madame La Préfète et tous les services de l'état, il y en a pour au moins une année sur certains secteurs pour retaper les maisons et tout le reste. Il y a des relogements à faire notamment au Taillan, il y en a un petit peu sur Parempuyre. Il y a beaucoup de choses à faire, ce n'est pas terminé. Donc merci aux élus qui étaient présents.

J'en profite puisque je parle des services, pour vous présenter Madame Baylou, qui est là depuis quelques jours maintenant, qui est DGA à Parempuyre. Elle va prendre en charge plusieurs services notamment la jeunesse mais nous reviendrons un peu plus tard sur ses fonctions.

Vous aviez accordé lors du conseil municipal du 7 octobre 2020 la protection fonctionnelle au maire, pas tout le monde puisqu'ils y en a qui s'étaient abstenus et c'est vrai qu'actuellement beaucoup d'élus sont agressés physiquement, verbalement et il est important quand cela se passe, que dans toutes les collectivités, il y ait une réaction. Donc je vous avais exprimé le pourquoi de la chose. Cela concernait Madame Couvidou, il y a eu un jugement le 25 mai. Madame Couvidou n'a pas fait appel, la ville non plus d'ailleurs. Elle a été condamnée, elle a été reconnue coupable des faits reprochés, « diffamation envers un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un service public par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique commis le 4 mai 2020 à Parempuyre et également injures publiques envers un corps constitué, un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité citoyen chargé de service public par parole, écrit, image ou moyen de communication par voie électronique commis le 4 mai 2020 ». Elle a été condamnée, la ville avait demandé l'euro symbolique ce qui a bien sûr été acté. Elle a été condamnée au paiement d'une amende, c'est le procureur qui a demandé une amende de 1 000 euros et également au paiement de 1 000 euros aussi pour participer aux frais d'avocat de la collectivité. Simplement rappeler ce que je viens de vous dire, que les élus sont la cible de plus en plus d'injures et ce n'est pas normal. Que l'on ne soit pas d'accord c'est normal, c'est très sain qu'il y ait une opposition, on se dit les choses mais on se respecte. Il y a peut-être d'autres procès en cours parce qu'il faut se respecter et c'est l'image que nous donnons nous des élus et du public. On ne peut pas écrire n'importe quoi derrière son écran et insulter les gens et diffamer pour dire des choses. On peut dire si on a des preuves et si elles sont justes, autrement je me réserve à chaque fois la possibilité d'aller en justice.

Sur un autre registre, qui est un petit peu plus agréable, dans le Figaro, « Bordeaux et sa Métropole : notre palmarès 2022 des villes et villages où il fait bon vivre », c'est à dire sur les 28 villes de la Métropole et j'ai le plaisir de vous annoncer que Parempuyre est classée 7ème des villes où il fait bon vivre. C'est une bonne nouvelle, les gens ont envie de s'installer sur Parempuyre on le voit bien d'ailleurs ils s'y trouvent bien, il y a de la verdure, même sur la sécurité nous sommes bien classés et nous sommes en tête du peloton donc voilà. Si vous avez vu le Figaro vous avez ce classement qui est à votre disposition.

Jean-Marc FARTHOUAT

Est ce qu'on peut intervenir s'il vous plaît ? Merci. D'abord par rapport aux intempéries, effectivement je vous félicite du travail qui a été fait pour permettre de mettre en sécurité au maximum, des choses ont été faites. Effectivement vous avez fait du bon travail avec les services techniques et surtout la co-solidarité entre les Parempuyriens c'est à citer. Moi j'ai 2 questions à vous poser. La première est ce qu'on a une idée des coûts que vont représenter toutes les destructions et les reconstructions qui va avoir à faire et ce qu'on est couvert ou pas par les assurances en totalité ou pas ? Ça c'est ma première question. Et la 2ème question concerne L'Art Y Show puisqu'il y a des évènements qui sont prévus dans les

semaines et voire dans les mois à venir, est ce que les travaux qui seront faits ou plutôt les travaux qui sont à faire, seront fait dans les délais pour permettre à ses futures activités d'être faites ? Ça sera mes premières questions et après en préambule j'en aurai une autre à vous poser.

Madame le Maire

Alors les questions : les devis sont en cours puisqu'il faut faire passer couvreurs et tous les corps de métiers. Pour les délais pour l'instant nous n'avons pas de délai, et pour l'assurance oui nous sommes couverts mais à aujourd'hui nous ne savons pas combien ça va coûter et combien nous allons être remboursés. Mais la Métropole a mis un fond quand même, parce que même si nous sommes remboursés, faudra faire l'avance. Donc la Métropole, et nouveau voterons cela au prochain conseil avec le cadre d'intervention, a mis de côté entre guillemets un million pour aider les collectivités à faire cette avance. Cela sera une avance remboursable et après un fond dont j'ai oublié le nom, des fonds de l'état pour les dégâts qui ne seraient pas remboursés par l'assurance pour les collectivités. Madame la Préfète, mais c'est encore un petit peu tôt, les experts sont en train de passer donc là je ne peux pas mais bien sûr un compte rendu détaillé sera fait lors d'un prochain conseil, dès que nous aurons fait le tour de tous les bâtiments et que nous aurons tout chiffré. Pour les délais nous l'espérons parce qu'il y a effectivement beaucoup de choses qui vont reprendre à la rentrée donc on espère que oui le maximum sera fait même si ce n'est pas complètement réparé, pour qu'il y ait les activités qui puissent se tenir.

Jean-Marc FARTHOUAT

Ma 3ème question, c'est simplement pourquoi vous ne souhaitez pas que le conseil municipal soit retransmis sachant que dans les communes avoisinantes il suffit de prendre Saint Aubin, Blanquefort, Ludon, c'est fait. Je ne vois pas pourquoi ici à Parempuyre vous ne voulez pas le faire alors je sais que vous allez mettre en avant les coûts, je le comprends mais je pense qu'en 2021 vous avez été capables de mettre de côté 320 000 euros, que j'espère on récupérera lorsque que la commune aura gagné l'appel mais quand même il me semble que les coûts ne sont pas exorbitants. Cela permettrait aussi à votre personnel pourquoi pas d'être formés à ce type d'activité, ce qui à mon avis leur permettrait d'avoir des charges effectivement supplémentaires mais aussi des compétences. Alors je voulais comprendre le pourquoi et que vous puissiez le dire à l'ensemble du conseil municipal et j'avais même envie de proposer pourquoi on ne mettrait pas ceci un jour au vote pour savoir que si c'est effectivement votre décision pourquoi ce ne serait pas une décision du conseil municipal ?

Madame le Maire

Alors il y a un problème technique effectivement de personnel disponible pour s'occuper de ceci et c'est une décision qui a été prise à l'unanimité du groupe majoritaire de ne pas le retransmettre. Ce n'est pas ma décision seule, c'est à l'unanimité des élus majoritaires. Donc nous allons continuer notre conseil, le PV, il y a-t-il des observations sur le PV du mois d'avril 2022.

DEL.2022.07.04-001 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022 est soumis à votre approbation.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022.

Marie-Laetitia CHARTIER
Oui bonjour je voulais revenir par rapport à l'espace de coworking parce qu'on en a parlé lors du conseil du 7 avril pour préciser qu'effectivement certains employeurs pouvaient interdire d'accéder à un espace de coworking. En revanche, c'est chaque entreprise qui est libre.

Madame le Maire
Oui mais nous sommes sur le PV, donc est ce que vous avez des observations sur le PV ? Pas d'observation ? Adopté à l'unanimité ? Oui. Je vous remercie.

Madame le Maire
Nous allons passer à l'élection d'un adjoint au maire. Je vais faire un appel à candidatures et nous allons vous distribuer un papier blanc à tout le monde. Vous écrivez ou pas le nom de la personne et je ferai l'appel pour le vote. Donc moi je vais vous proposer Jean-François Bric. Voilà, est ce qu'il y a d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures. Donc nous allons distribuer un papier, je demanderai à ceux qui veulent voter pour Jean-François Bric de mettre le nom sur le papier.

Madame le Maire procède à l'appel afin de recueillir les votes.

DEL.2022.07.04 – 002 : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020.05.25-002 du 25 mai 2020 portant création de 08 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020.05.25-003 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Madame la préfète par courrier reçu le 21 juin 2022,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider ou non que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de l'adjoint démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide à l'unanimité, que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 8ème rang ;

Article 2 : Procède à la désignation du 8ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur Jean-François BRIC

Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
Nombre de bulletins blancs et nuls : 7
Nombre de suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 14
Ont obtenu : M. Jean-François Bric : 20 voix

Article 3 : M. Jean-François BRIC est désigné en qualité de 8ème Adjoint au maire.

Madame le Maire
Donc 29 inscrits, 27 votants, Jean-François Bric a obtenu 20 bulletins et 7 blancs donc félicitations à Jean-François Bric qui est 8ème adjoint.

Jean-François BRIC
Je vous remercie pour la confiance que vous venez de me témoigner. Cette confiance est tout à fait réciproque, je sais que je peux compter sur vous dans les jours à venir et dans les semaines à venir pour soutenir finalement la charge que m'a confié Madame la Maire de m'occuper de la commission de développement durable et biodiversité. Merci encore mais il me vient à l'esprit ce soir un mot d'Antoine de Saint-Exupéry. Il disait au milieu du siècle dernier, on n'hérite pas de la terre de nos ancêtres, on l'emprunte à nos enfants. Il disait ça déjà au milieu du siècle dernier, bien avant qu'on se penche comme ça avec les réunions internationales sur les problèmes de réchauffement climatique avec tous les savants qui se réunissent. Déjà c'est du bon sens pur. Je trouve que ces mots-là, ces paroles-là, elles doivent inspirer toutes nos actions à venir en fait voilà. Et c'est l'esprit dans lequel je veux travailler et j'espère pouvoir aussi compter sur vous dans ce sens-là. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Madame le Maire
Vous pouvez compter sur toute l'équipe qui est ravie de cette élection, nomination et tout le monde a envie vraiment de travailler en équipe et de continuer.

Jean-François BRIC
Ces paroles, il faudra les mettre en musique Madame la Maire finalement, il faudra rester le chef d'orchestre ne l'oubliez pas. Et puis éviter que la mélodie soit désagréable pour les oreilles et trouble aussi le voisinage faune et flore, c'est à protéger, ce n'est pas à déranger.

Madame le Maire
Tout à fait. Délibération suivante modification de l'ordre du tableau des adjoints au Maire. Le 5ème adjoint actuel deviendra premier adjoint donc et les autres adjoints remonteront dans cet ordre-là. Est-ce que c'est clair ou pas du tout ?

Jean-Marc FARTHOUAT
C'est simplement, c'est pour rappeler qui est le 5ème adjoint peut être que tout le monde ne le sait pas.

Madame le Maire
Monsieur Dervieux, mais vous le savez.

Jean-Marc FARTHOUAT

Il y a du public et puis si cela avait été diffusé cela aurait été intéressant que tout le monde se rappelle qui était le 5ème adjoint. Je ne ferai pas insulte à Monsieur Dervieux de savoir qu'il n'est pas le 5ème adjoint, je pense qu'on a suffisamment de discussions ensemble pour savoir qui il est et quelle est la position qu'il y a dans la hiérarchie communale.

DEL.2022.07.04 – 003 : Modification de l'ordre du tableau des Adjoints au Maire

Madame le Maire propose de modifier le l'ordre du tableau des adjoints au Maire comme suit :

1er adjoint	Monsieur Benjamin Dervieux
2ème adjoint	Madame Annie Pons
3ème adjoint	Monsieur Thierry Pialleport
4ème adjoint	Madame Roselyne Turbé
5ème adjoint	Madame Brigitte Saux
6ème adjoint	Monsieur Marc Verdier
7ème adjoint	Madame Nicole Floirac
8ème adjoint	Monsieur Jean-François Bric

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 7

- Décide la modification du tableau des adjoints au Maire comme suit :

1er adjoint	Monsieur Benjamin Dervieux
2ème adjoint	Madame Annie Pons
3ème adjoint	Monsieur Thierry Pialleport
4ème adjoint	Madame Roselyne Turbé
5ème adjoint	Madame Brigitte Saux
6ème adjoint	Monsieur Marc Verdier
7ème adjoint	Madame Nicole Floirac
8ème adjoint	Monsieur Jean-François Bric

Arrivée de Madame Fabienne Martinez-Cazabat à 19h30.

Madame le Maire
Voilà donc je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Jean-Marc FARTHOUAT
Je voudrais simplement savoir, d'abord félicitations Monsieur Dervieux pour votre nomination au poste de premier adjoint, je voudrais savoir si vous gardez le poste des finances ou s'il y a des choses qui vont bouger.

Madame le Maire
Vous le saurez prochainement, pour l'instant il n'y a pas de débat là-dessus.

Jean-Marc FARTHOUAT
Très bien. Ensuite ce qui est important aussi c'est que on a 2 personnes qui sont rentrées au conseil municipal ce soir. L'une avait décidé de démissionner lors du précédent conseil on le sait par contre il y en a une de plus qui a démissionné et ça n'a été vu que par voie de presse ou alors en regardant le site de la ville et où on a vu disparaître les photos. Je trouve que c'est… [inaudible] …pour quelqu'un qui s'est engagé pendant 2 ans, je vous l'ai déjà dit précédemment, pour ceux qui sont partis. Il me semble qu'il y a un minimum de respect même si nous ne nous étions pas d'accord. Je pense que vous devez me semble -t-il au minimum rendre hommage à ceux qui sont partis, pas le premier adjoint, je parle de Madame Chhim en particulier.

Madame le Maire
Vous avez raison Monsieur Farthouat, il faut être respectueux des personnes et de ce qu'elles souhaitent ou pas. La personne qui a démissionné je ne sais pas si elle l'a fait complètement de son propre arbitre ou si on l'a poussé un petit peu à le faire. Mais en tout cas, je ne pense pas que quand Madame Contu a démissionné, il y ait eu Sud-Ouest, il y ait eu la presse, il y ait eu beaucoup d'articles. Rafraîchissez-moi la mémoire. Donc voilà on respecte le choix de chacun il y en a qui veulent s'exprimer d'autres non, tout simplement.

Henri LAGARRIGUE
Au moins connaitre en conseil municipal le nom des gens qui démissionnent quand même Madame le Maire.

Madame le Maire
Oui c'est Madame Chhim qui a démissionné.

Henri LAGARRIGUE
Vous ne l'avez pas dit de tout le conseil municipal. On ne l'a pas entendu.

Madame le Maire
D'accord.

(Inaudible. Une personne du public parle.)

Madame le Maire
Le public ne s'exprime pas. Je passe donc à la délibération suivante.

Henri LAGARRIGUE
Je ne fais pas parti du public, vous pouvez quand même en parler.

Madame le Maire
Je peux vous parler de quoi ? Il n'y a pas de débat.

Henri LAGARRIGUE
Pourquoi vous ne voulez pas de débat ? Je ne comprends pas, pourquoi vous êtes agressive tout le temps ?

Madame le Maire
Je ne suis pas agressive.

Henri LAGARRIGUE
Si vous nous clôturez le bec à chaque fois, ça suffit. On ne peut plus se parler. On ne peut pas assister aux réunions, vous nous virez de partout, ça suffit Madame le Maire, arrêtez d'être comme ça. On peut parler. Il y a un minimum de discussions à avoir et d'échanges.

Madame le Maire
Que voulez-vous avoir comme discussion, moi je n'ai pas à discuter avec vous quand dans votre groupe quelqu'un a démissionné. Cela regarde votre groupe, cela ne me regarde pas.

Henri LAGARRIGUE
Madame le maire vous m'auriez posé la question, je vous aurais répondu pourquoi elle a démissionné. Il n'y a rien à cacher par contre là vous cachez des choses au conseil municipal.

Madame le Maire
Je ne cache absolument rien. Je fais les choses règlementairement, comme elles doivent être faites.

Henri LAGARRIGUE
Arrêtez de me parler de règlement comme ça ce n'est pas respectueux, honnêtement ce n'est pas respectueux.

Madame le Maire
C'est respectueux. Il y a un tableau, il y a une élection avec des noms qui se succèdent quand quelqu'un démissionne c'est le suivant qui est appelé à venir.

Henri LAGARRIGUE
C'est un combat permanent qu'on même pour arriver à savoir les choses, c'est comme un combat permanent dans cette mairie.

Madame le Maire
Personne. On ne peut pas acter ou pas, qu'elle vienne ou pas. Alors modification de la commission finances puisque nous avons Monsieur Dos Santos qui souhaite démissionner de la commission finances.

Est-ce que l'on fait un vote à main levée ou à bulletin secret ? Normalement vu que c'est nominatif c'est à bulletin secret sauf si le tout le monde le veut à main levée.

Jean-Marc FARTHOUAT

Comme c'est moi qui aie demandé à intégrer la commission à la place de Monsieur Dos Santos, moi je n'ai aucun problème que cela se fasse à main levée. Si vous souhaitez que ce soit fait à main levée parce qu'il y a des gens qui peuvent ne pas être d'accord, et je l'accepterai, cela ne me pose aucun problème.

Madame le Maire

Est ce qu'il y a des personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret ? Non. Donc là il vous est proposé de remplacer dans la commission Finances-RH, Monsieur Dos Santos par Monsieur Farthouat donc dans cette commission nous avons Monsieur Dervieux, Madame Guilbault, Madame Lutard, Monsieur Roze, Monsieur Farthouat, Madame Vallejo, Monsieur Verdier, Monsieur Seintignan et Monsieur Lagarrigue. Donc je mets ça au vote. Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie pour lui.

DEL.2022.07.04 – 004 : Modification commissions municipale Finances – Ressources Humaines

Vu le courrier de Monsieur Roméo Dos Santos en date du 18 mai 2022, indiquant sa volonté de quitter ses fonctions au sein la commission municipale Finances – Ressources Humaines ;

Vu la volonté de Monsieur Jean-Marc Farthouat de remplacer Monsieur Roméo Dos Santos au sein de la commission municipale Finances – Ressources Humaines ;

Il est proposé au Conseil Municipal de voter cette modification.

La commission municipale Finances – Ressources Humaines serait ainsi composée :

Benjamin DERVIEUX
Nicky GUILBAULT
Sandrine LUTARD
Benjamin ROZE
Jean- Marc FARTHOUAT
Annie VALLEJO
Marc VERDIER
Jean-Michel SEINTIGNAN
Henri LAGARRIGUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 2

- Approuve la modification de la commission municipale Finances – Ressources Humaines telle qu'énoncée ci-dessus.

Irma DEL POZO

Je voulais rajouter quelque chose concernant Cathy Chhim, je trouve tout à fait normal que vous vous absteniez de tout commentaire en sachant qu'elle n'est pas là. Et si elle avait souhaité dire quelque chose par rapport à son départ, elle l'aurait fait elle-même.

Madame le Maire

Oui c'est ce que j'ai dit, respectez les personnes. Alors que donc là il faut que je fasse l'appel pour faire voter sur la délibération précédente. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour

Madame le Maire

Alors je reviens sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité qui est la délibération suivante donc tout simplement pour autoriser un tiers pour la télétransmission des actes. Il y a une homologation qui a été faite et la signature d'une convention avec Madame la Préfète. Vous avez la convention en annexe, c'est tout simplement pouvoir dématérialiser les actes. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? Pas de question. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité je vous remercie.

DEL.2022.07.04-005 : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Le ministère de l'intérieur a conçu et conduit le programme @ctes. Ce protocole permet d'envoyer à la préfecture, par voie électronique et sécurisée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

Ce processus de dématérialisation présente un réel intérêt pour notre collectivité en lui permettant notamment d'améliorer son efficacité.

La mise en œuvre de ce service nécessite l'intervention d'un tiers de télétransmission ayant fait l'objet d'une homologation et la signature d'une convention avec le Préfet. Vous trouverez le projet de convention en annexe.

Dès la signature de cette convention par les 2 parties, notre collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature.

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de télétransmission qui vous est soumise.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

Madame le Maire
La délibération 6 est retirée dans l'ordre du jour.

Nicole LALANNE
Est-ce que vous pouvez nous donner une explication pour le retrait de la délibération 6 ?

Madame le Maire
Oui, simplement scinder le petit atelier et en fait il ne sera pas scindé donc il n'y a rien de très nouveau sous le soleil Parempuyrien. Donc la délibération 7 passe 6.

Marie-Laetitia CHARTIER
Effectivement je suis aussi étonnée pour la délibération 6 parce qu'il y a, en l'occurrence, pas eu de commission.

Madame le Maire
C'est pour cela.

Marie-Laetitia CHARTIER
Donc ce n'est pas la même chose que pas de changement.

Madame le Maire
C'est les 2, il n'y a pas de changement donc pas de commission. Madame Saux pour l'approbation du choix du délégataire pour l'exploitation de la gestion du multi accueil collectif et familial le Petit Prince. Nous vous écoutons.

DEL.2022.07.04-006 : Petite enfance : approbation du choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince »

Par délibération DEL. 2021.02.22.006 du 22 février 2022, le Conseil Municipal a autorisé le principe du recours à une délégation de service public s'agissant de l'exploitation du multi accueil collectif et familial « Le Petit Prince » sous la forme d'un contrat d'affermage. A l'appui de ce choix, il a été avancé : les métiers et les compétences spécifiques propres à la petite enfance, la spécificité en matière de gestion des ressources humaines dans ce secteur d'activité, la complexité des normes juridiques, sanitaires et sociales propres à ce même secteur d'activité, le fait de faire peser sur le délégataire les risques d'exploitation du service délégué, la recherche d'une meilleure efficience du service rendu à l'usager. Dans le cadre d'une délégation de service public, la collectivité reste propriétaire des installations, assure

les travaux de gros entretien et verse une participation financière en compensation des contraintes de service public mises à la charge du délégataire, et conserve un pouvoir de contrôle sur le service rendu aux usagers. Le délégataire a l'obligation de gérer le service, d'assurer la relation avec les usagers, de couvrir les charges de petit entretien et de renouvellement courant. Il se rémunère sur l'exploitation du service en percevant la totalité des recettes issues de cette exploitation, à savoir sur les participations financières des familles, les prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ainsi que toute autre participation provenant d'autres partenaires. À ce jour, le multi-accueil « Le Petit Prince » se compose d'une structure d'accueil collectif disposant d'un agrément de 24 places (22 en accueil régulier / 2 en accueil occasionnel) avec une modulation d'agrément le matin et le soir et d'un accueil familial disposant d'un agrément de 6 places.

Conformément aux dispositions régissant la procédure de délégation de service public, un appel à candidature a été publié. A l'issue du délai de remise des candidatures, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis et a émis un avis favorable à la présentation d'une offre pour les quatre candidats suivants : LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD, LEA ET LEO, EPONYME, CRECHE ATTITUDE. La Ville a ensuite adressé à chacun de ces candidats un document déterminant les conditions tant qualitatives que quantitatives dans lesquelles devaient s'inscrire les prestations et le service à rendre à l'usager. Au terme du délai de remise des offres seul le candidat suivant a déposé une offre : EPONYME. Cette offre a donné lieu à l'élaboration d'un rapport d'analyse par les services de la Ville. Au vu de ce rapport, la Commission de délégation de service public, réunie le 5 mai 2022, a donné un avis favorable pour que des négociations soient engagées avec le candidat. Ces négociations, menées par l'autorité responsable de la personne publique délégante, se sont matérialisées par une réunion et plusieurs échanges menés avec le candidat et se sont déroulés entre le 18 mai et le 25 mai 2022. La société EPONYME a été retenue au regard de la qualité de ses réponses sur les points suivants : Projet global de la structure, Le candidat EPONYME propose un projet éducatif complet, riche et innovant qui s'appuie sur les objectifs généraux suivants : favoriser le continuum éducatif de la naissance à l'âge adulte auprès des jeunes parempuyriens, soutenir la fonction parentale au plus tôt pour favoriser une éducation bienveillante et structurante, éviter le stress parental et favoriser l'engagement de tous les parents, même ceux qui sont aujourd'hui démunis ou perdus, favoriser la connexion des enfants à la Nature et à l'accès à la Culture, favoriser l'accès des familles fragilisées (handicap, insertion, pauvreté...) au multi-accueil. Ce dernier transparaît dans tous les éléments de l'offre. Les valeurs sociales et environnementales mises en avant par le candidat sont transposées au niveau du multi accueil familial. Le projet éducatif est basé sur l'éducation respectueuse, l'intérêt de l'enfant et s'appuie sur le principe de coéducation et sur une vision positive de l'enfant. L'adulte a pour rôle de l'aider à développer son potentiel et lui offrir un cadre pour qu'il puisse se développer. L'éducation à la nature fait partie intégrante du projet. Le projet pédagogique implique pleinement les parents et les professionnels de la petite enfance dans la réussite du développement de l'enfant. Relations multi accueil, crèche familiale, Relais Petite Enfance : une volonté de répondre au mieux aux besoins d'accueil et de famille est évoquée. Elle passe par une relation de travail et de collaboration quotidienne entre les deux entités. Le RPE, selon le principe de l'Offre d'Accueil Petite Enfance, est identifié comme le point unique d'entrée des familles concernant leur recherche d'un mode de garde sur la ville. Par ailleurs, des outils communs seront développés afin de répondre aux besoins des familles du territoire. Accueil : La période d'adaptation est identifiée comme un facteur clé du bien-être de l'enfant. Parents et professionnel(le)s sont pleinement impliqués. La directrice et la responsable du RPE travaillent en coordination afin de répondre aux besoins des familles en particulier lors de situation d'urgence, de rupture de garde ou de familles fragilisées. Vie quotidienne : La vie quotidienne est organisée selon le rythme de l'enfant. L'ensemble des enfants est accueilli sans discrimination. Le jeu est placé comme activité principale de l'enfant quel que soit son âge, il est source de plaisir, de

découverte et de partage. Il permet le développement affectif et social, moteur, cognitif, l'apprentissage du langage, la socialisation et l'autonomie. L'enfant est acteur dans le jeu, il développe sa créativité et son imagination. L'adulte référent ou l'assistante maternelle accompagne l'enfant dans ses apprentissages, pose les limites appropriées et partage avec lui des moments de plaisir. Il s'appuie sur les parents qui sont essentiels pour appréhender au mieux le rythme des enfants. Ces derniers bénéficient d'un rôle prépondérant dans les choix éducatifs et sont associés aux activités du pôle. Les locaux sont aménagés selon les besoins de l'enfant. L'accueil familial prévoit l'organisation régulière d'ateliers pédagogiques. L'approvisionnement en denrées brutes issues de l'agriculture biologique est garanti à hauteur de 80% (en volume d'achat) dont un maximum en filière locale. La coordination des structures est assurée par une coordinatrice petite enfance disposant d'une importante expérience. La direction des accueils collectif et familial est assurée par une infirmière puéricultrice et par une éducatrice de jeunes enfants. Approche managériale pertinente basée sur la prévention et l'implication des professionnel(le)s dans le projet de structure. Les moyens mis en œuvre en matière de maintenance et d'investissement permettent de garantir la pérennité du site. Le développement durable fait partie intégrante du projet développé par le candidat : insertion, choix des équipements, alimentation, entretien, etc. Relations avec la municipalité : La gestion des relations avec la mairie est assurée par la coordinatrice du candidat. Le candidat propose de nombreux outils permettant de valoriser l'engagement de la ville dans le domaine de la petite enfance. Le candidat fait état de plusieurs propositions pour développer les interactions avec la ville : passerelle avec les écoles maternelles, sortie à la bibliothèque de la ville, assister à des représentations Jeune Public à la salle de l'Art Y Show, sortie au marché, créer du lien intergénérationnel avec l'EHPAD. Développement durable : Une volonté de déployer une politique d'achat éthique et durable est évoquée. Elle passerait notamment par des sacs à « linge sale » en tissu lavable à destination des familles. Le développement d'une économie circulaire, de réemploi, de seconde main est envisagé (achat de matériel informatique reconditionné, la création d'armoires à troc / armoire partagée, la mise en disposition des cagettes en bois alimentaire pour les feux de cheminées ou les barbecues …). Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification prévue le 11 juillet 2022. Il aura une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **Approuve** les termes du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince » ;
- **Approuve** le choix de la société EPONYME dont le siège social est sis 87 Quai des Queyries - Bât. C-33100 BORDEAUX en tant que délégataire du service public de la petite enfance ;
- **Autorise** Madame le MAIRE à signer le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince ».

Madame le Maire

Est ce qu'il y a des questions ?

Nicole LALANNE

Non pas de question particulière mais simplement nous approuvons ce choix, nous y avons participé et je vous en remercie. Nous rappelons que la DSP nous étions favorables parce qu'elle permet d'alléger la municipalité des lourdeurs d'une gestion directe même si l'organisation de mise en concurrence est un lourd travail, nous l'avons vu et également même si pour éviter les débordements financiers une vigilance constante de la collectivité est nécessaire sur le fonctionnement. Le projet proposé par Eponyme est de qualité, répondant aux objectifs et aux exigences parfois importantes que vous avez souligné avec des activités intergénérationnelles et de sensibilisation à l'environnement qui dépassent le côté pratique de cette sensibilisation. Les repas sont cuisinés sur place avec une majorité de produits locaux certes, mais dans la mesure du possible. Le niveau de compétence est élevé avec la mise en place de plans de formation ce qui pour moi est important, notamment pour le personnel. C'est une structure qui est en pleine expansion ce qui devrait permettre, nous l'espérons, de minimiser les coûts.

Madame le Maire
Merci. Simplement remercier Brigitte Saux et puis les équipes du personnel pour le gros travail qui a été fait parce qu'effectivement, étudier une DSP, reprendre les offres des candidats ce n'est pas simple. Mais là le choix s'avère être quand même très intéressant notamment par rapport au bio, nous sommes tous sensibles à cela. Quand on voit et que l'on entend surtout des choses qui se passent ailleurs nous ne baissons pas la garde et nous sommes très vigilants sur tout ce qui touche à l'enfant, qu'il soit petit ou un peu plus grands, c'est une de nos priorités. Nous sommes très attentifs au bien-être de l'enfant et à son développement dans les meilleures conditions possibles. Je remercie tous ceux qui ont travaillé à cette DSP. Je mets cette délibération aux voix. C'est l'unanimité sur ce choix-là ? Oui. Je vous remercie. Délibération suivante donc la 7 avec Monsieur Dervieux concernant la concordance pour la collectivité l'établissement rattaché portant création d'un comité social territorial commun en précisant le fonctionnement de l'instance.

Benjamin DERVIEUX
En juin dernier on avait voté la création d'un comité social territorial pour les agents de la collectivité et là la délibération aujourd'hui qui vous est proposée, c'est de mettre en commun ce comité social territorial avec les agents du CCAS de Parempuyre. Voilà l'objet de la libération, c'est de faire un CST commune collectivité et CCAS. Les autres éléments de la délibération sont sans changement puisqu'on a déjà fixé à 5 les représentants et on avait maintenu le principe du paritarisme donc ça revient à la même chose.

Madame le Maire
Y a -t-il des questions ?

Nicole LALANNE
Est-ce que la mise en place de ce comité se fait immédiatement ou se fera après les élections professionnelles ?

Benjamin DERVIEUX
Alors elle se fera au 1 janvier 2023 après l'élection des représentants du personnel qui est prévue pour le mois de décembre 2022. Mais nous ne remettrons en place cela qu'à partir du 1er janvier 2023. Pour le moment c'est encore le CT et le CHSCT qui fonctionnent pour la collectivité et le CCAS jusqu'au 31 décembre 2022.

DEL.2022.07.04-007 : Délibération concordante pour la collectivité et l'établissement rattaché portant création d'un Comité Social Territorial commun en précisant le fonctionnement de l'instance

Le Conseil Municipal ;

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les articles L.251-5 à L.251-10 du Code Général de la Fonction Publique (article 32 et 32-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents;

Il peut également être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, du CCAS.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2022 :

- Commune : 171 agents
- CCAS : 3 agents

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Maire propose la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 : De créer un Comité Social Territorial (CST) commun compétent pour les agents de la collectivité, du CCAS.

Article 2 : De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST commun.

Article 3 : De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et du CCAS rattaché au sein du CST commun.

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS.

Madame le Maire

D'autres questions ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie. Informations diverses, Madame Vallejo qui va nous parler de toutes les actions qui sont prises pour essayer d'anticiper et d'aider au mieux les personnes qui sont victimes de violences intra familiale.

Annie VALLEJO

Vous le savez, une des délégations que Madame le Maire m'a confié est comment combattre les violences intra familiales. Au départ, aidée de quelques personnes du CCAS, je pensais diffuser la liste de certaines associations, mettre à disposition des boîtes aux lettres recueillant des témoignages au sein du collège ou aux écoles, etc. Mais tout cela a évolué car de confidentielle, il fallait que l'action devienne la préoccupation de toute la commune. Pour me familiariser avec cette problématique, j'ai suivi le congrès de psychiatrie en octobre 2021 dont le thème était les conséquences psycho-traumatiques des VIFS (violences intra familiales). J'ai participé à des réunions avec le CACIS (Centre d'accueil consultation information sexualité), j'ai eu un entretien avec une responsable de la Maison des femmes, avec une animatrice de la Maison d'Ella et avec Monsieur Arnaud Leroy gendarme en charge des vifs sur le secteur. Aidée par Thomas Saint-Girons, Nicole Leborgne psychiatre à la retraite et Elodie Nobili psychologue formatrice au CNFPT, nous avons dans un premier temps, proposé une sensibilisation aux problèmes des vifs à l'ensemble du personnel municipal et des élus et cela à la demande de Madame le Maire. Cette sensibilisation a été faite en 2 demi-journées par Elodie Nobili durant les mois d'octobre et novembre 2021. Environ 110 personnes y ont participé puis il y a eu 2 jours complets d'approfondissement en janvier et février 2022 toujours sous la direction du CNFPT. Ces formations se sont concrétisées le 19 mai par une conférence publique qui a rassemblé 63 personnes dans cette salle et pendant laquelle j'ai décrit la mise en place du projet municipal. Alors tout d'abord création d'un numéro spécifique nommé cellule d'aide municipale stop violence, ce numéro est le 06.14.59.55.99, il sera mis en service à compter du 1er octobre 2022 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h30 à 12h. En dehors de ces horaires, il y aura un répondeur s'engageant à rappeler au plus tard dans la demi-journée suivante. On rappellera, lorsque la personne nous aura dit exactement à quelle heure on peut la rappeler, pour pas la mettre en difficulté. Ensuite création d'un groupe d'accueil composé de 6 personnes répondant à ce numéro et recevant la victime en rendez-vous privé. Rappel à ce moment-là que toute personne au courant de violence intrafamiliale doit en aviser la gendarmerie ou la police municipale, ça c'est très important. Ensuite création d'un groupe de suivi social pouvant aider la victime sur n'importe lequel des sujets lui posant problème : le logement, les démarches administratives, l'école, le suivi scolaire etc. Tout cela en collaboration avec le CCAS. Puis distribution à toute la population d'un flyer sur lequel figure les numéros verts des assos et le numéro de la cellule municipale. On prévoit une réunion semestrielle ou bien plus fréquente au sein de la maison des jeunes avec une personne du CACIS chargée des relations avec les ados. Chaque trimestre, il y aura une régulation qui sera faite par une psychologue pour tout le groupe de suivi social ou plus fréquemment, si c'est nécessaire. À noter que la mairie dispose d'un logement d'urgence occupé au maximum 7 jours, s'il est occupé on a la possibilité de prendre une chambre d'hôtel pour 3 ou 4 nuits pour la victime même accompagnée d'un enfant. A ce sujet, je vous rappelle les dispositions gouvernementales suite au Grenelle sur les vifs. Si un vif est avéré avec dépôt de plainte, l'auteur des faits est en garde à vue pendant un maximum de 72 heures. Le procureur de la République saisi automatiquement de la plainte doit statuer sous 48 heures et s'il y a des enfants qui sont concernés c'est en 24 heures qu'il statue. La victime est toujours prioritaire pour occuper le logement même si celui - ci est la propriété de l'auteur des vifs. C'est très important, il faut que tout le monde le sache. Il faut le dire à tous les gens qui sont victimes de violences intrafamiliales parce qu'on a tendance à penser que si le logement n'appartient pas la victime, la victime doit déménager et ce n'est pas vrai. Depuis le Grenelle sur les vifs ce n'est plus le cas. Je vais vous assommer par quelques chiffres, en 2021 là c'est les derniers

chiffres, on a recensé 79 000 cas sur la France de violence sexiste ou sexuelle soit 30% de plus qu'en 2019. Le nombre d'homicides conjugaux en 2019 était de 173 dont 150 concernaient des femmes, 23 des hommes, et 17 enfants avaient été tués. 278 tentatives n'avaient pas abouti. Le nombre d'homicides conjugaux en 2020 : 125, dont 102 femmes, 23 hommes, 14 enfants tués, 26 ont été témoins d'homicide conjugal, 238 tentatives n'ont pas abouti. Actuellement début juin 2022, sur la France, 54 meurtres de femmes avérés. Sur Parempuyre, les dépôts de plainte à la gendarmerie de Blanquefort en 2019, 17 personnes et 3 hommes habitants à Parempuyre ont déposé plainte. En 2020, 24 femmes et 11 hommes habitant Parempuyre. En réalité, il y a eu 52 faits délictueux sur Parempuyre concernant des personnes recensées par la gendarmerie de Blanquefort. Voilà, j'espère que je ne vous ai pas trop assommé.

Madame le Maire

Non on est on est plutôt assommé par la violence intrafamiliale et c'est vrai qu'il faut qu'on essaye de faire quelque chose. Donc l'équipe, Fabienne, Jean-François, vous êtes plusieurs, merci pour ce gros travail. C'est vrai que la violence n'est pas acceptable mais je pense qu'il faut aussi passer par l'éducation de la jeunesse. On parlait de jeunesse tout à l'heure, je reste de ceux qui croient en l'éducation. Parce que l'éducation c'est important. Que l'on soit un garçon ou une fille c'est important, comment on élève nos garçons comment on élève nos filles. Et je pense que cela fait partie un peu de la solution et avoir mis cela en place, merci beaucoup Annie, parce que c'est quelque chose qui vous tient à cœur et que vous faites avec cœur en plus et franchement chapeau pour tout ça.

Jean-Marc FARTHOUAT

Oui effectivement vous pouvez la remercier parce que ça nous a permis à nous, membres de l'opposition, de participer à plusieurs ateliers et à plusieurs formations qui nous ont effectivement interpellés sur des situations qu'on n'imaginait pas ou qu'on ne connaissait pas. Je profite de cette opportunité de nous laisser la parole pour savoir pourquoi dans le groupe qui va assurer le suivi, qui va être en capacité de recevoir les éventuels plaignants ou plaignantes qui seraient en difficulté, pourquoi vous n'intégreriez pas un membre de votre opposition municipale et je pense particulièrement à Julia Amra.

Madame le Maire

On n'en a pas trop discuté pour l'instant mais c'est vrai qu'en plus il y a des accès sur des immeubles des choses comme ça que Madame Amra n'a pas aujourd'hui. Donc il faut d'abord lancer cette opération, voir comment cela fonctionne et puis pourquoi pas après ce n'est pas une opposition. Pour l'instant, techniquement cela démarre et on va voir comment nous pouvons faire et si après on intègre d'autres personnes. L'ordre du jour est épuisé.

Henri LAGARRIGUE

En ce qui concerne les élus du conseil municipal de la majorité, est ce que l'on pourrait voir la liste maintenant ?

Madame le Maire

Je ne comprends pas votre question.

Henri LAGARRIGUE

Je voudrais savoir la liste maintenant de la nouvelle équipe majoritaire, des conseillers municipaux après le vote de ce soir.

Madame le Maire
Oui vous l'aurez lors du prochain conseil, la liste n'est pas faite, nous venons de voter.

Henri LAGARRIGUE
Il y a eu une commission sport avec beaucoup de projets qui ont été discutés, cela sera pour le prochain conseil municipal ?

Madame le Maire
Ce n'est pas à l'ordre du jour. Il y a ce que l'on vous donne en information lors des commissions, ce que l'on donne en information lors du conseil et ce qui a besoin d'être voté lors des conseils municipaux. Il y a plusieurs niveaux de documents.

Henri LAGARRIGUE
Ce que je n'ai pas accepté c'est de venir à une réunion où je n'étais pas invité effectivement en ce qui concerne le sport. Après j'ai été accepté mais je trouve désagréable que l'on ne soit pas invité, les membres de l'opposition, dans les différentes réunions que vous faites avec les fournisseurs ou les futurs projets et surtout avec les bureaux d'études. Je réédite donc officiellement que l'on soit invité dans ces réunions.

Madame le Maire
Je vous remercie. L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une très bonne soirée. Merci à tous.

Séance levée à 20h03.